

DEMANDE D'UNE CARTE D'ACCES EN DECHETERIE

La Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles a mis en place un système de gestion informatisée des accès en déchèteries, à l'aide d'une carte individuelle à codebarre.

A partir du 15 novembre 2007, la carte sera obligatoire pour accéder aux déchèteries communautaires.

Pour disposer d'une carte, vous devez remplir la demande ci-dessous et nous la retourner accompagnée d'une copie d'un justificatif de domicile. (bail ou facture d'électricité, de téléphone...).

La carte est gratuite, il sera délivré un seul exemplaire par foyer.

Vous recevrez dans quelques semaines votre carte par la Poste, à l'adresse indiquée sur le coupon ci-dessous.

Toute nouvelle carte est facturée forfaitairement 15 euros. Cette somme sera ajoutée à votre prochaine redevance semestrielle d'ordures ménagères.

Le coupon et le justificatif doivent être postés ou déposés au siège de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles, le Chêne Baudet, 37 360 St Antoine du Rocher. Vous pouvez également les déposer à votre mairie qui nous les fera suivre.

Le service	environnement.	

Demande d'une carte d'accès en déchèterie



	COMMUNAUTE DE COMMUNES
	, habitant à l'adresse indiquée cie de donnée des ordures ménagères et bénéficier mmunautaires.
Adresse:	
Code postal :	Commune :
Téléphone :	
Nombre de personnes au foyer :	/ Date d'emménagement :
Carte perdue : OUI / NON	

Joindre une copie d'un justificatif de domicile : bail, facture d'électricité ou de téléphone Si vous avez emménagé dans l'année en cours, joindre un justificatif à la date de votre emménagement

Le coupon-réponse et son justificatif doivent être envoyés ou déposés à l'adresse suivante :

Communauté de Gâtine et Choisilles Le Chêne Baudet 37 360 St Antoine du Rocher